

Confirmation d'inscription

Si l'inscription a été faite lors des « Portes Ouvertes » ou pendant la période d'inscription des 1^{ères}, veuillez confirmer l'inscription et les résultats de fin d'année avant le 1^{er} juillet, y compris en cas d'examens de passage. La confirmation peut se faire par téléphone, en passant à l'école ou par mail (secretariat1@ismj.be).

Provision à l'inscription

Selon le document « Informations comptables » remis à l'inscription, la provision de 130 € pour frais scolaire est à verser au plus tard pour le 1/9/2019 au compte bancaire de l'ISMJ: **BE96 2500 0723 7905** avec la communication: *nom + prénom de l'élève + classe + provision 2019-2020*

Dossier scolaire

Afin de constituer le dossier scolaire de l'élève, nous avons besoin de la copie recto/verso de sa **carte d'identité**.

- Pour les 1^{ères} communes, il est indispensable de joindre le CEB et l'attestation de suivi de langue moderne (en ORIGINAL et signé par l'élève).
- Pour les 1^{ères} différenciées, nous avons besoin de l'attestation de fréquentation de l'école primaire et de l'attestation de suivi de langue moderne + l'avis du PMS si l'élève vient de l'enseignement spécialisé.

Tous les documents sont à déposer ou à envoyer au secrétariat avant le **1^{er} septembre**.

Contacts utiles

N° général de l'école : 081/30.13.30

Fax : 081/30.67.53

Email : accueil@ismj.be

Accès à l'école

Adresse officielle (accès par le bas de l'école) :

Chaussée de Liège, 246, 5100 JAMBES

Adresse accès direct (en voiture) :

Rue de l'Aurore, 227, 5100 JAMBES

- **Train** : gares de Jambes ou de Namur
- **Bus spéciaux 8R portant la plaque « Sainte-Marie »**
 - ⇒ de Namur vers l'école (au départ de la rue Borgnet)
 - ◆ 8h12 : 3 bus
 - ◆ 8h22 : 1 bus
 - ⇒ au départ de l'école vers Namur
 - ◆ 15h50 : 2 bus
 - ◆ 16h35 : 2 bus
 - ◆ 12h10 le mercredi : 2 bus
 - ◆ 13h00 le mercredi : 2 bus
- **Autres lignes de bus à proximité de l'école** : A (Collège Erpent), 89 (Naninne-Namur), 42 (Namur-Faulx-Andenne), 12 (Namur-Huy)

Bienvenue

Institut
Ste Marie
Jambes



Année scolaire
2019 - 2020

L'école du dépassement pour chacun

Horaire de la rentrée

Accueil + prise de contact avec le/ la titulaire

- 1^{ères} : mardi 3/9 de 8h30 à 14h40
- 2^{èmes} : mardi 3/9 de 10h30 à 12h
- 3^{èmes} : mardi 3/9 de 13h à 14h40
(sauf 3^{ème} microtechnique)
- 4^{èmes} + 3MT : mardi 3/9 de 14h à 15h30
- 5^{èmes} : mercredi 4/9 de 8h30 à 10h10
- 6^{èmes} et 7^{èmes} : mercredi 4/9 de 9h à 13h

=> Reprise des cours :

- Le mercredi 4/9 pour les 1, 2, 3^{èmes}
- Le jeudi 6/9 pour les 4, 5, 6 et 7^{èmes}

Bourse aux livres

Une vente de livres de 2^{ème} main sera organisée (attention paiement en liquide):

- Pour les élèves de 1, 2 et 3^{èmes}
le vendredi 6 septembre de 12h à 12h50
- Pour les élèves de 4, 5 et 6^{èmes}
le vendredi 6 septembre à 13h à 13h50

Pour fin juin, une liste des livres et fascicules à acquérir pour l'année scolaire se trouvera sur le site de l'école.

Internat

Pour la rentrée, les élèves internes se présentent à l'accueil 30 min avant la prise de contact prévue dans l'horaire joint ci-dessus. Leur chambre leur sera attribuée pour y déposer leurs objets personnels.

Directrice: Mme BODART (0493/191618).

Equipe de direction

M. MOSSERAY, directeur

direction12@ismj.be

M. MARTIAT, directeur

direction11@ismj.be

M. VANDEPUT, directeur adjoint

sousdirection12@ismj.be

M. BESONHE, directeur adjoint

marc.besonhe@ismj.be

Mme JACQUET, préfète d'éducation

prefeducation@ismj.be

Service restauration

Le self-service et les distributeurs automatiques fonctionnent uniquement avec badge (porte-monnaie électronique personnel). Prix affichés et consultables sur le site www.ismj.be

Tous les jours :

- Soupe + pain
- Buffet froid
- Dagobert
- Pizza
- Croque-monsieur
- Cornet de pâtes
- +Frites le mardi

Smartschool

L'école fonctionne avec la plateforme Smartschool qui permet, entre autres, le partage de données entre professeurs et élèves (journal de classe, cours, messages,...). Un code d'accès sera fourni à l'élève en début d'année.

Organisation de la journée

1^{ères}-2^{èmes}-3^{èmes}- 4^{èmes} TQ-4^{èmes} P	
1 ^{ère} heure	8h30-9h20
2 ^{ème} heure	9h20-10h10
Récréation	10h10-10h25
3 ^{ème} heure	10h25-11h15
4 ^{ème} heure	11h15-12h05
Temps de midi	12h05-13h00
5 ^{ème} heure	13h00-13h50
6 ^{ème} heure	13h50-14h40
7 ^{ème} heure	14h40-15h30
8 ^{ème} heure	15h30-16h20

4^{èmes} GT-4^{èmes} TT-5^{èmes}- 6^{èmes}-7^{èmes}	
1 ^{ère} heure	8h30-9h20
2 ^{ème} heure	9h20-10h10
3 ^{ème} heure	10h10-11h00
Récréation	11h00-11h15
4 ^{ème} heure	11h15-12h05
5 ^{ème} heure	12h05-12h55
Temps de midi	12h55-13h50
6 ^{ème} heure	13h50-14h40
7 ^{ème} heure	14h40-15h30
8 ^{ème} heure	15h30-16h20

Les sorties de midi ne sont autorisées qu'aux élèves de 6^{ème} et ceux qui retournent manger à domicile à proximité de l'école. Pour les élèves de 1^{ère} à 5^{ème} les autorisations sont délivrées par Mme la Préfète d'éducation.